



Direction éducation  
Service scolaire  
01 69 33 10 60  
[education@igny.fr](mailto:education@igny.fr)

## DEMANDE DE DEROGATION EXTERIEURE

ANNEE SCOLAIRE : **2026/2027**

*Date limite de dépôt au Service Education : 1<sup>er</sup> MARS 2026*

Enfant domicilié à <b>IGNY</b>	Voulant fréquenter une école de la Commune de .....
-----------------------------------	--

### CADRE RESERVE A LA FAMILLE

#### Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

fille  garçon

Adresse :

#### Renseignements concernant les parents

##### Père

Nom et Prénom : Nom et Prénom :

Adresse :

Domicile :

Profession :

Ville du lieu de travail :

Professionnel :

portable :

##### Mère

Nom et Prénom :

Adresse :

Domicile :

Profession :

Ville du lieu de travail :

Professionnel :

portable

COMMUNE ET ECOLE FREQUENTEES EN  
2025/2026 :

ECOLE PREVUE A IGNY

CLASSE

ECOLE SOUHAITEE DANS LA COMMUNE D'ACCUEIL

CLASSE

### MOTIFS DE LA DEMANDE DE DEROGATION

**Joindre à l'appui de votre demande toute pièce justificative permettant de vérifier les motifs énoncés**

- Frère ou sœur déjà scolarisé(e) dans la commune d'accueil ayant déjà bénéficié(e) d'une situation dérogatoire.
- Raisons médicales (*produire un certificat médical*).
- Obligations professionnelles des parents
- Renouvellement de demande de dérogation

### **Informations importantes**

Toute décision prise pour l'enseignement maternel n'est pas reconduite systématiquement en élémentaire. Une nouvelle demande est à formuler, s'il y a lieu, pour l'entrée en élémentaire.

**La ville d'Igny précise que les frais périscolaires dans la ville d'accueil ne seront pas pris en charge en cas de dérogation (un tarif « extérieur » sera appliqué).**

**Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus**

Date :

Signature :

### **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

#### **DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'IGNY**

Avis favorable       Avis défavorable

Motif du refus :

La commune d'Igny s'engage à verser à la commune d'accueil une participation annuelle aux dépenses de fonctionnement de :      €.

Date :

Madame Laetitia HAMON,  
Maire-adjointe à la Vie Scolaire, Périscolaire,  
Petite Enfance et Restauration.

#### **DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL**

Avis favorable       Avis défavorable

Motif du refus :

Date :

Signature